

	ARTS.
CH. IX.—DE LA PREUVE.	
Sec. I.—Dispositions générales.....	1203
“ II.—De la preuve littérale	
§ 1.—Des écrits authentiques.....	1207
§ 2.—Des copies des titres.....	215
§ 3.—De certains écrits faits hors du Bas-Canada	1220
§ 4.—Des écritures privées.....	1221
“ III.—De la preuve testimoniale	1230
“ IV.—Des présomptions.....	1238
“ V.—De l'aveu	1243
“ VI.—Du serment des parties.....	1246
§ 1.—Du serment décisoire.....	1247
§ 2.—Du serment déféré d'office....	1254
TITRE QUATRIÈME.— DES CONVENTIONS MATRIMONIALES ET DE L'EFFET DU MARIAGE SUR LES BIENS DES ÉPOUX.	
Rapport de MM. les Commissaires sur ce titre, p. 699.	
CH. I.—DISPOSITIONS GÉNÉRALES	1257